



Barème des honoraires des investisseurs

Honoraires d'administration du client (i)	
Comptes de particuliers	37,50 \$ / trimestre / entité (i) (ii)
Comptes à honoraires	50,00 \$ / trimestre / entité (i) (ii)
Comptes gérés	62,50 \$ / trimestre / entité (i) (ii)
Livraison sur papier des relevés de compte et des confirmations de transaction	6,25 \$ / trimestre / entité (iii)
Positions des fonds affectés et manuels	100 \$ / position / an / émetteur
Placements privés / Valeurs mobilières pour petites entreprises	200 \$ / position / an / émetteur (iv)
Honoraires par transaction (v)	
Placements privés / Valeurs mobilières pour petites entreprises	200 \$ / transaction
Fonds affectés et manuels	100 \$ / transaction
Échanges financiers	100 \$ / échange
COD/DAP/RAP de tiers	100 \$ / transaction
Retrait ou radiation	
Retrait en espèces au moyen d'un TEF d'un compte non enregistré	Pas d'honoraires
Compte enregistré – radiation partielle	Pas d'honoraires
Compte enregistré – radiation complète	Pas d'honoraires
Transfert à l'extérieur – partiel	Pas d'honoraires
Transfert à l'extérieur – intégral	Pas d'honoraires
Honoraires par chèque manuel	10 \$
Virement bancaire (au lieu de TEF)	50 \$
Autres services	
Recherche comptable – par heure	50 \$
Insuffisance de fonds en dépôt / produit retourné	50 \$
Enregistrement ou dépôt de certificats d'actions	250 \$
Demande de certificat	250 \$
Remplacement de certificat	250 \$
Distribution liée à une décision de justice	100 \$
Règlement des successions	250 \$
Taux d'intérêt	
Solde créditeur ou débiteur	Taux publiés sur le site : https://www.alignedcapitalpartners.com/credit-debit-rates-and-fee-schedule/

- (i) Les frais d'administration du client comprennent un nombre illimité de comptes enregistrés ou non enregistrés par entité. L'entité est définie par un numéro d'assurance sociale unique. Les comptes conjoints, les comptes d'entreprise, les comptes ITF et les IPP sont tous considérés comme des entités distinctes. Tous les honoraires sont assujettis aux taxes provinciales applicables. Lorsqu'une entité a des comptes dans deux ou plusieurs catégories, particuliers, à honoraires ou gérés, l'entité devra payer le montant le plus élevé des trois honoraires de compte.
- (ii) Une entité peut avoir des comptes auprès de plus d'un courtier chargé de comptes (dépositaire) et, dans ce cas, elle devra payer des honoraires d'administration du client distincts.
- (iii) La livraison sur papier des relevés de compte et des confirmations de transaction doit être réglée sur livraison électronique pour la totalité d'un trimestre afin d'éviter les frais de relevé papier. Les relevés d'impôt ne sont pas soumis aux frais de relevé papier.
- (iv) Comprend les actions de Canadian Controlled Private Corporations (CCPC) dans les comptes enregistrés.
- (v) Les honoraires de transaction pour les opérations individuelles sur les actions, les fonds communs de placement et les titres à revenu fixe sont négociables avec votre conseiller en investissement ou gestionnaire de portefeuille.